

**ARRONDISSEMENT ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE**

**ORDONNANCES**

**AVIS** est par les présentes diffusé par la soussignée, secrétaire substitut d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 6 février 2017, les ordonnances suivantes:

**Ordonnance 2017-26-004**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe A.

**Ordonnance 2017-26-005**, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe A.

**Ordonnance 2017-26-006**, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6896-6900, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement.

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) et du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 14 février 2017

---

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement substitut